

REPOSE DE  
MARIA GUIDICELLI  
CONSEILLERE EXECUTIVE DE CORSE

A LA QUESTION DE  
SAVERIU LUCIANI ET GILLES SIMEONI

AU NOM DU GROUPE  
« FEMU A CORSICA »

OGGETTU: Custruzione d'una casa d'accolta Spezializata per l'autisti in Urtaca

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés que rencontre l'association Espoir autisme corse dans la concrétisation du projet de création d'une maison d'accueil pour adultes autistes à URTACA pour lequel l'Assemblée de Corse avait été sollicitée à deux reprises en 2008 et plus récemment en février 2011.

L'absence de structures adaptées pour enfants et adultes autistes en Corse constitue en effet une difficulté majeure rencontrée par les familles insulaires dans la prise en charge des enfants et adultes atteints de troubles envahissants du développement (TED). C'est pour cette raison que l'Assemblée de Corse avait décidé, comme vous l'avez souligné, d'accorder, en juin 2008 puis en février 2011, un financement de 550 000 € pour la réalisation d'un projet à URTACA qui se voulait pluriel, innovant et expérimental car fondé sur la prise en charge de l'autisme dans sa globalité. Ce projet situé à URTACA devait réunir en un même lieu :

- un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSEAD) pour 20 enfants de 3 à 20 ans atteints de troubles envahissants du développement
- la création d'un centre de ressources autisme ( CRA) à vocation régionale pour répondre aux missions d'information, de formation , d'évaluation, de conseil et de mise en réseau des acteurs pour l'accompagnement des familles
- la création d'une maison d'accueil spécialisée (MAS) pour adultes autistes et polyhandicapés.

Ces projets ont d'ailleurs reçu l'agrément du CROSMS en octobre 2009 et la création d'une MAS de 20 places en Haute-Corse figure dans le Programme interdépartemental d'accès des handicapés et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2008-2013.

A ce jour, deux projets sur trois sont concrétisés ou vont l'être très prochainement, le SESSAD depuis décembre 2011 et le CRA dans les prochaines semaines.

Le projet initial a néanmoins été totalement repensé puisque le SESSAD est situé à Bastia et le CRA fonctionnera autour de deux pôles spécialisés et complémentaires à AJACCIO et BASTIA. Le projet d'URTACA serait finalement exclusivement réservé à une MAS pour adultes autistes sans mixité avec des adultes polyhandicapés.

Son portage devrait être assuré par un groupement de coopération sanitaire et médico-sociale en cours de finalisation autour de l'association Espoir Autisme Corse et de la PEP 2B et qui aurait vocation à porter l'ensemble des projets de la filière.

Sur la base de ces éléments, il a été proposé, en accord avec l'association Espoir Autisme Corse, de désaffecter le financement de 550 000 € à l'occasion de la présentation du budget supplémentaire 2011 pour réexaminer un financement en adéquation avec les nouveaux besoins identifiés pour le CRA et la MAS d'URTACA.

Cette reconfiguration globale des projets résulte de la réalisation d'une mission portant sur l'organisation et l'efficacité de la filière autisme en Corse lancée par l'ARS à l'automne 2010 dans le cadre de l'élaboration du Projet Régional de Santé. Cette mission qui s'est achevée à l'été 2011 porte en particulier sur l'état existant de l'ensemble de la filière et l'analyse des besoins en termes de capacité et de modalités de prise en charge des patients ainsi que d'accompagnement social et familial des familles. L'objectif étant de structurer de façon cohérente les projets et en particulier la création des MAS à travers une approche régionale de la filière.

A l'issue de la mission, trois priorités ont été préconisées :

- la mise en place rapide du SESSAD
- la création du CRA en tant que point d'entrée régional indispensable pour la filière
- la création de Maisons d'accueil spécialisées (dont celle d'URTACA) positionnées de manière à couvrir les besoins identifiés dans l'île.

Les maisons d'accueil spécialisées qui constituent la troisième priorité identifiée par la mission correspondent au dernier maillon de l'organisation de la filière puisqu'elles ont vocation à accueillir des adultes atteints d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapés et dont l'état nécessite le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante.

L'absence de ce type de structures faiblement médicalisées et présentant une dimension éducative, conduit actuellement à une saturation de la filière enfants par la présence d'adultes qui sont pris en charge dans les IME de manière dérogatoire en application de l'amendement Creton. Les MAS s'avèrent ainsi indispensables pour fluidifier l'ensemble de la filière et empêcher que des enfants puis des adultes autistes ne se retrouvent dans des structures inadaptées à leur handicap.

Le projet d'URTACA ne pourra cependant être concrétisé, en vertu de la loi HPST, qu'à la suite d'un appel à projet de l'ARS en adéquation le schéma régional de l'organisation du médico-social.

Le lancement de cette procédure permettra de mobiliser le financement de la Collectivité Territoriale dont le soutien est aujourd'hui réaffirmé.

Les travaux du schéma régional de l'organisation du médico-social qui intégrera le diagnostic établi par la mission autisme ainsi que le diagnostic global réalisé par

l'ARS sur le secteur du handicap, sont cependant encore en cours.

A ce jour, l'appel à projet visant la création d'une MAS n'est donc pas planifié dans l'attente de la quantification exacte des besoins sur l'ensemble du secteur et de la disponibilité financière permettant le fonctionnement d'un tel établissement.

Si un état des lieux régional de la filière autisme constituait un préalable à la structuration de l'offre d'établissements et à l'organisation des prises en charge, il nous semble à présent urgent que l'appel à projet pour la création de MAS soit rapidement initié par l'ARS, compétente en la matière.

Je propose ainsi de saisir rapidement le nouveau Directeur de l'ARS pour savoir dans quelles perspectives et à quelle échéance un appel à projet relatif à la création de Maisons d'Accueil Spécialisées, et en particulier celle d'URTACA dont les conditions de finalisation du projet semblent réunies, pourrait intervenir.

L'urgence de la situation et les délais conséquents à intégrer entre le lancement de l'appel à projet et la mise en service effective des MAS exigent de ne pas encore différer davantage ces décisions.

Je vous remercie.